



Renseignement dénonciation du certificat d'immatriculation

Par **Metrocab**, le **04/03/2022** à **16:37**

Bonjour,Je paye ma dette tous les mois mais le montant n'est pas suffisant pour le créancier alors il a demandé à l'huissier une dénonciation d'indisponibilité du certificat d'immatriculation. Que peut-il faire d'autre ? Une saisie sur salaire ou une saisie de mes meubles ? Merci et cordialement.

Par **morobar**, le **04/03/2022** à **16:45**

Bonjour,Oui le créancier peut essayer de saisir tout ce qui est disponible et valorisable/réalisable.

Par **amajuris**, le **04/03/2022** à **20:09**

bonjour,votre créancier peut exiger le remboursement immédiat et totale de votre dette selon ce que prévoit le jugement obtenu par votre créancier. si vos remboursements s'étalent dans le temps, vous payez d'abord les frais de recouvrement, puis les intérêts et en dernier lieu la dette initiale. si vos échéances sont peu élevées, il est même possible que votre dette initiale ne soit jamais remboursée. salutations